



Fédération des Organisations  
du Personnel des Institutions  
Sociales fribourgeoises  
Verband der Organisationen  
des Personals der Sozialen  
Institutionen des Kantons  
Freiburg

**Membres collectifs: Associations  
professionnelles et syndicat**

**AFP/FPV**

Association fribourgeoise des psy-  
chologues

**AVENIRSOCIAL**

Section Fribourg

**ASTP**

Association suisse des thérapé-  
utes de la psychomotricité, Sections  
romande et tessinoise

**ATSF**

Association des travailleurs socio-  
professionnels fribourgeois

**ARLD**

Association romande des logopé-  
distes diplômés Section Fribourg

**K/FLV**

Freiburger Logopädinnenverein  
Section alémanique

**GFEP**

Groupement fribourgeois des er-  
gothérapeutes et physiothérapeu-  
tes

**SSP-CFT**

Syndicat suisse des services pu-  
blics Région Fribourg

**Adresse du secrétariat:**

Bd de Pérolles 8  
Case postale 533  
1701 Fribourg  
Tel: 026/ 309 26 40  
Fax: 026/ 309 26 42  
Email: fedefopis@bluewin.ch  
www.fopis.ch

# La diminution du temps de travail : une revendication urgente et indispensable

## SEMAINE DE VACANCES SUPPLEMENTAIRE

### *Où en est-on?*

**Dans les institutions sociales, le personnel avait subi une dégradation notable du droit aux vacances (plus particulièrement les éducateur-trice-s et les MSP) en 2005 lorsque le Conseil d'Etat avait décidé de l'aligner sur celui en vigueur à l'Etat : diminution d'une semaine (dans certain cas de deux) du droit aux vacances<sup>1</sup>.**

**Aujourd'hui, la brillante situation économique de l'Etat de Fribourg devrait permettre d'améliorer immédiatement nos conditions de travail.**

Tant le personnel employé à l'Etat que celui travaillant dans les institutions sociales subventionnées attendent, en toute légitimité, qu'une semaine de vacances supplémentaire leur soit octroyée sans plus attendre (et pour les enseignants une décharge de deux unités d'enseignement dès 50 ans et de quatre unités dès 55 ans).

*Les comptes 2006 de l'Etat de Fribourg affichent un résultat positif pour la 5ème année consécutive avec un excédent de 84,4 millions (33,2 millions en 2005). Cette amélioration spectaculaire s'explique notamment par « une très bonne maîtrise des charges de fonctionnement » (communiqué de la Direction des finances du 30.03.2007) dont le poste « charges de personnel » constitue la plus grosse part (43 %). On notera que lesdites charges de personnel ont diminué (-0,7 %) par rapport au budget.*

**Il s'agit maintenant de « récompenser » les efforts du personnel, pour une très grande part à l'origine de la maîtrise des coûts, en donnant satisfaction à la pétition déposée l'automne dernier (avec 6500 signatures) demandant au Conseil d'Etat une semaine de vacances supplémentaire.**

Nos collègues de la FEDE ont rencontré la délégation du Conseil d'Etat pour les affaires du personnel le 2 avril dernier. Il leur a été répondu que le Conseil d'Etat (CE) était d'accord d'entrer en matière sur la demande d'une semaine de vacances supplémentaire (du moins pour ce qui concerne la 5ème semaine de vacances). Toutefois les négociations ne débiteront pas avant cet automne. Le CE entend d'abord répondre au «postulat Thomey» demandant une diminution du temps de travail et effectuer une analyse comparative avec les autres cantons, ce qui sera fait au plus tard en septembre 2007.

**La FOPIS veillera à ce que ce dossier soit traité avec célérité. Parlez-en autour de vous et venez nous renforcer en adhérant à l'une des associations de la FOPIS. La diminution du temps de travail doit être instaurée au plus vite.**

<sup>1</sup> Bien sûr, l'alignement sur les conditions de travail de l'Etat comporte aussi plusieurs avantages certaines fonctions ayant été revalorisées sur le plan salarial, etc...

Pierre-Yves Oppikofer, secrétaire général FOPIS

La nouvelle équipe



Pierre-Yves Oppikofer  
Secrétaire général FOPIS



Bernard Fragnière  
Président de la FEDE



Yannick Graf  
Secrétaire administrative

Pierre-Yves Oppikofer a été engagé à 50 % comme secrétaire général de la FOPIS. Il travaillera en étroite collaboration avec Bernard Fragnière engagé à 50 % pour la FEDE dont il a été élu président en février dernier. L'un et l'autre se suppléeront dans les fonctions qu'ils devront assumer.

Comme annoncé dans le numéro de FOPIS-INFO avril/mai 2007, la contribution de soutien augmentera de 0.2‰ passant ainsi de 0,8‰ à 1‰ du salaire. Cela représente une augmentation de CHF 1.- par mois pour un salaire de CHF 5000.-. Ce supplément de contribution sera prélevé sur les salaires dès juillet prochain.

La FOPIS mettra à profit cette manne additionnelle pour défendre encore mieux et plus professionnellement les intérêts du personnel des institutions sociales subventionnées tant en ce qui concerne les conditions de travail que la qualité des prestations à la population.

Les membres de la nouvelle structure sont à votre disposition pour répondre à vos questions et vous conseiller. Le secrétariat répond au téléphone tous les matins de 8h00 à 12h00. Vous pouvez également adresser vos messages à l'adresse électronique suivante : [fedefopis@bluewin.ch](mailto:fedefopis@bluewin.ch)

## NON à la 5ème révision de l'IAI le 17 juin 2007

Cette révision va frapper de manière injuste les personnes handicapées. De plus, elle porte atteinte à une assurance sociale qui nous protège tous.

Comme le dit Cyril Mizrahi, malvoyant, coprésident du Conseil suisse Egalité Handicap : « un régime d'exception qui priverait les personnes concernées de leurs droits fondamentaux, mais aucune protection contre les discriminations professionnelles. Et certains demandent déjà une 6ème révision. Puis ce sera le tour de l'AVS. Stop à cette politique d'exclusion! »

La 5ème révision prévoit 300 millions de économies sur le dos des personnes handicapées (aux frais des cantons et des communes). Les rentes complémentaires pour époux seront supprimées, de même que les « suppléments de carrière ». Les plus démunis-e-s seront touché-e-s de plein fouet.

Tout cela sous prétexte de favoriser la réinsertion des handicapé-e-s dans le monde du travail : dans la pratique cela est impossible sans création de places de travail, sans protection contre le licenciement, sans mesures obligeant les employeurs à simplifier. Rien de tel n'est prévu avec la 5ème révision : **autant de raisons pour voter Non le 17 juin.**

**Modèle de temps de travail pour le personnel psycho-pédagogique et thérapeutique.** Les discussions avec les représentant-e-s de l'Etat sont à bout touchant.

**Séance d'information au personnel**

**le mercredi 13 juin à 20h00**

**Aula Paul Bourqui**

**Rt de Grangeneuve 31. Posieux**

**Réservez la date !**

